COMMUNE DE CAUPENNE-D'ARMAGNAC

PROCES VERBAL SEANCE DU 30 AOÛT 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente août à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de

M. GUICHEBAROU Patrick, Maire. La séance a été publique.

Étaient présents : MM. Patrick GUICHEBAROU, Josiane ORTEGA, Frédéric DUFFOUR, Hervé BACQUELA, Christian LEFAIX, Joël DUCOM, Armand VOYER.

Etaient Excusés : Mme Fior Anne-Marie, Mme Marchandise Béatrice, Mr Mathieu Patrick, Mr Brethes David, Mme Anne-Marie FIOR donne pouvoir à M. Patrick Guichebarou

Mr DUFFOUR Frédéric a été élu secrétaire.

1-MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS:

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que suite au départ à la retraite de Marie Hélène Cabanacq accompagnatrice pour le ramassage scolaire il y a lieu de modifier le tableau des effectifs. Madame Laurence Buriez sera directement embauchée par le SIISBA. Parallèlement, l'ATSEM de la commune effectue chaque jour une heure supplémentaire pour la désinfection des jouets de l'école et se retrouve avec un volume de travail conséquent. Ces 4 heures par semaine ont été proposées et affectées à Mme Buriez. En conséquence Monsieur le Maire propose donc de modifier le tableau des effectifs.

Ces modifications sont votées à l'unanimité.

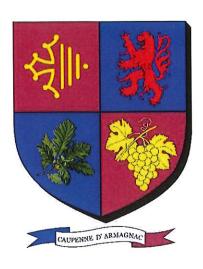
2- QUESTIONS DIVERSES:

- PCS: Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à la réactualisation du plan communal de sauvegarde. Une réunion est organisée par la préfecture dans la commune du Houga le jeudi 15 septembre sur ce thème. Monsieur le Maire ainsi que Monsieur Voyer y assisteront. Il faudra par la suite programmer une simulation de mise en œuvre de ce plan.
- <u>Fête communale</u>: Un point est fait sur le déroulement de la fête. Il y a un retour positif de la population dans son ensemble.
- Demande permis: Monsieur le Maire présente une nouvelle demande modifiée de Mr Vincent Dular concernant un projet de mise en place d'une clôture de type photovoltaïque. Il s'agit de panneaux verticaux d'une hauteur de 2,50 mètres formant une palissade d'une longueur de 800 mètres tout autour de son habitation ainsi qu'autour de ses terres au lieu-dit Pouchiou, Suite au précédant avis défavorable du conseil du 15 Avril 2022, quelques modifications ont été apportées mais avec beaucoup de similarité et imprécisions. Après en avoir débattu, le conseil municipal décide de donner à nouveau un avis défavorable à ce projet.
- <u>Site internet</u>: Madame Ortega informe le conseil municipal que le site internet de la commune n'est plus opérationnel depuis début juillet. En cause, plusieurs fichiers contaminés. L'hébergeur du site (OVH) a dû suspendre son accès. Un webmaster a été contacté pour essayer de récupérer les données du site.
- <u>Travaux de nettoyage</u>: Mr Bacquela propose que contact soit pris auprès d'un prestataire pour l'entretien de la digue du lac ainsi que divers travaux de débroussaillage sur la commune. Cela sera fait rapidement.
- <u>Caravane</u>: Mr le Maire demande à Mr Ducom de contacter Mr Stéphane Mahagne pour lui demander l'autorisation de pouvoir enlever les débris d'une caravane située sur le pourtour du lac.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 19h40.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOUT 2022 A 18H30

N° des	Objet des délibérations
délibérations	
2022_015	Modification du tableau des effectifs

Affichée en Mairie le 5 septembre 2022

